

Comment obtenir une télécommande ?

→ Je me rends dans la mairie ou le CCAS de ma commune.

→ Je fournis :

- ma carte d'identité ;
- une preuve de mon adresse ;
- ma carte mobilité inclusion (CMI) ou ma carte d'invalidité avec la mention cécité ou canne blanche.

Ma mairie me donne gratuitement une télécommande.

J'ai un problème avec ma télécommande ?

La pile est déchargée :

→ vous devez la changer.

La télécommande est défectueuse

(malgré une pile neuve) :

→ échangez-la dans votre mairie.

Le signal sonore ne s'active pas :

→ vous êtes trop loin du feu piéton.

Le carrefour n'est pas équipé du système ou le dispositif est mal réglé ou défectueux, contactez la MEL au 03 20 21 22 23

La télécommande est une aide à la traversée, elle ne remplace pas votre vigilance.



Télécommande pour feux sonores
→ Mode d'emploi

Afin de sécuriser les déplacements des personnes déficientes visuelles, la Métropole Européenne de Lille équipe les feux tricolores de dispositifs sonores d'aide à la traversée des passages piétons.

Ces dispositifs sont activables à l'aide d'une télécommande. Les feux sonores émettent alors un son donnant des indications (feu rouge, feu vert). La télécommande fonctionne sur le territoire de la MEL ainsi que sur toutes les autres communes disposant du système.

→ Sur demande, les communes fournissent gratuitement les télécommandes pour activer ces dispositifs.

Comment ça marche ?

La télécommande est munie d'un bouton et d'un emplacement pour la pile à l'arrière du boîtier.

Pour activer le signal sonore, placez-vous à proximité du feu et déclenchez le système à l'aide du bouton de la télécommande.

Vous entendrez « **Rouge piéton** » au feu rouge et « **Ding Dong** » au feu vert.

Le message se délivre pendant toute la durée du feu et se terminera obligatoirement par un message « rouge piéton ».



Fonctionnement

1 appui bref

→ Activation du système

2 appuis brefs

→ Augmentation du volume

1 appui long

→ Activation ou désactivation du mode automatique de la télécommande



Activation des deux modes

→ Mode manuel

Appuyez une fois sur le bouton pour activer la télécommande.

À chaque carrefour, appuyez une fois sur le bouton pour activer le système sonore.

→ Mode automatique

(Toutes les télécommandes ne disposent pas de cette option)

Appuyez 3 secondes sur le bouton : la télécommande émet 3 bips. Le mode automatique est activé.

Le système sonore du feu se déclenche automatiquement quand vous approchez d'un carrefour équipé. Appuyez une fois sur le bouton, pour faire réémettre le son.

Le mode automatique est activé pendant 30 minutes et un bip est émis toutes les minutes. Pour revenir au mode manuel, appuyez sur le bouton pendant plus de 3 secondes : un bip long vous signale le changement de mode.

Pensez à désactiver le mode automatique quand vous n'utilisez plus votre télécommande.



→ **98 %**

des répéteurs piétons sont équipés du système sur la MEL